



**IMT Nord Europe**  
École Mines-Télécom  
IMT-Université de Lille

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

## **Règlement de consultation**

**N° 25EMD005M**

**TRAVAUX DE DESAMIANTAGE AU BATIMENT  
METROLOGIE IMT NORD EUROPE – SITE LAHURE**

**Date de réception des offres : VENDREDI 14 MARS 2025 à 12 heures**

## Article 1 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne les travaux de désamiantage du bâtiment métrologie - IMT NORD EUROPE - site LAHURE.

## Article 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-7 du code de la commande publique.

## Article 3 – DECOMPOSITION EN LOTS – EN TRANCHES

Le marché est passé en lot unique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ; une seule entreprise aura la charge de l'ensemble de l'opération.

## Article 4 – DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION

L'offre devra préciser le délai d'intervention à compter de la réception de l'ordre de service émis par le Pouvoir Adjudicateur, ainsi que la durée complète de l'ensemble du chantier, comprenant, la préparation, l'installation, l'enlèvement de tous les matériaux sur le site et replis du matériel.

La date prévisionnelle de début des travaux est prévue **début avril 2025**

Durée d'exécution :

-1 mois de préparation

-4 mois de travaux maximum avec une date de fin de travaux fixée au 31 Août 2025

Lieu d'exécution : Bâtiment Métrologie - 764, Boulevard Lahure - 59500 Douai

## Article 5 – VARIANTES, OPTIONS

5.1 - Variantes Facultatives (à l'initiative du candidat) :

Les variantes ne sont pas autorisées pour cette consultation.

5.2 - Variantes obligatoires (ou Prestations supplémentaires éventuelles – Solutions alternatives) : Sans objet.

## Article 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## Article 7 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidats de groupement d'entreprises sont autorisés. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou de plusieurs groupements

## Article 8 – MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours. Le marché sera financé par les fonds propres de l'IMT NORD EUROPE.

## Article 9 – CONFIDENTIALITE

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

## Article 10 – VISITE OBLIGATOIRE

**Une visite des lieux, préalablement au dépôt de l'offre est OBLIGATOIRE.**

Le candidat devra contacter Monsieur Laurent Boistel par téléphone au 03-27-71-25-11 / 06-85-82-98-12 ou par mail à l'adresse suivante [laurent.boistel@imt-nord-europe.fr](mailto:laurent.boistel@imt-nord-europe.fr) afin de convenir d'une date de visite sur le site.

**A l'issue de celle-ci, une attestation de visite lui sera remise.** Le soumissionnaire devra impérativement joindre cette attestation à son offre. L'absence de l'attestation entraînera le rejet de l'offre dans son ensemble. Lors de la visite, les candidats sont réputés avoir pris connaissance de toutes les difficultés possibles et ne pourraient alors se prévaloir d'imprécisions après remises de leur offre.

## Article 11 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

### **11.1 Sélection des candidatures**

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
- Garanties et capacités financières (chiffre d'affaire)
- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Conformément à des articles L2142-1, L2341-1 à L2341-4, R2344-1 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> Avril 2019, et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées aux articles R2343-3 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> Avril 2019, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera indiqué via la plateforme de dématérialisation PLACE.

Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

## **11.2 Jugement des offres**

Le jugement des offres se fera en tenant compte de la pondération affectée aux critères de sélection suivants :

Prix.....	50 %
Mémoire technique.....	15 %
Planning.....	30 %
Dossier développement durable .....	5 %

## **Article 12 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **12.1 Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation (R.C.),
- Acte d'engagement (A.E.),
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- Décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux
- Certificat de visite
- Plans (6)
- Surfaces bâtiment
- DC4 en cas de sous-traitance

### **12.2 Retrait du dossier de consultation :**

Le dossier est téléchargeable sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Référence **25EMD005M**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2707168&orgAcronyme=a4n>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

## **Article 13 – MODALITES DE REPONSE**

Le dépôt des offres se fera exclusivement par la voie dématérialisée. La signature électronique n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2707168&orgAcronyme=a4n>

En cas d'envois successifs, seul, le dernier envoi pourra être retenu. Si le candidat souhaite procéder à un rectificatif de dossier avant la date limite de réception des offres, il doit transmettre

un dossier complet. Le soumissionnaire ne doit pas :

- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
  - utiliser certains outils, notamment les "macros".
  - Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).
- Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

#### **Article 14 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en français.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes ci-après énumérées.

**L'utilisation du formulaire Document Unique de Marché Européen « DUME » est acceptée en remplacement des formulaires DC1 et DC2- à l'exception des candidats qui se présentent en groupements d'entreprises, des candidats qui se présentent avec un sous-traitant, ou des candidats étrangers.**

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Chaque candidat devra produire un dossier électronique complet rédigé en langue française qui contiendra d'une part, l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat.

#### **Candidature :**

- Une lettre unique de candidature (**imprimé DC1**) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire dûment habilité ; Il doit être précisé expressément si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement ;
  - Une déclaration du candidat (**imprimé DC2**) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
  - Un extrait KBIS de moins de 3 mois ;
  - Justificatifs attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner, mentionnés au Code de la commande publique (extrait Kbis), déclaration sur l'honneur datée et signée attestant du respect des obligations sociales et fiscales.
  - Renseignements concernant la capacité économique & financière (qualifications certifications, agréments utiles dans le cadre de l'objet du présent marché)
  - Note de présentation de l'entreprise : forme, structure financière, moyens humains, moyens matériels...
  - La délégation de pouvoir le cas échéant ;
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet ;
  - Des références vérifiables pour des prestations similaires de moins de 3 ans (nom, téléphone)
  - Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.
- En cas de candidature incomplète, les documents manquants devront être produits sous un délai de 3 jours à compter de la demande de l'acheteur.

### **Offre :**

- L'acte d'engagement (A.E.) à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires) ;
- La proposition de prix : DPGF (version excel et version pdf)
- Le Certificat de visite **OBLIGATOIRE**,
- Un mémoire technique permettant de juger de la valeur technique de l'offre comportant notamment un dossier présentant le fonctionnement de son entreprise, les moyens humains et matériels qu'il compte mettre en œuvre pour répondre au cahier des charges,
- Le Planning proposé
- Un dossier développement durable expliquant les démarches de l'entreprise dans ce domaine ;
- Et tout autre document ou information que le candidat jugera utile pour la présentation de son offre.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'enveloppe. Seul, le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer ; Le candidat aura recours à un certificat de signature électronique et signera l'Acte d'engagement. Le cas échéant, il aura pour obligation de fournir l'original du document par courrier postal à la demande du Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Les documents DC1, DC2 peuvent être téléchargés sur le site internet :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les formulaires 3666 et URSSAF de moins de 6 mois dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

L'attributaire déposera tous les 6 mois, ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

## **Article 15 – COPIE DE SAUVEGARDE**

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde,

à :

IMT NORD EUROPE  
Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics  
941 rue Charles Bourseul CS 10838 – 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

## **Article 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **16.1 Négociation**

Le Pouvoir Adjudicateur se garde la possibilité de négocier en cas de besoin ou attribuer le marché dès la première offre.

### **16.2 Modification du dossier de consultation**

IMT NORD EUROPE se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard le 7 mars 2025, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **16.3 Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 06 mars 2025, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2707168&orgAcronym=e=a4n>

Dans l'onglet « 2. Questions » de la consultation. Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.